

CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION CM16 1295

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2016

MOTION NON PARTISANE CONCERNANT LES FONDS DE PENSION MUNICIPAUX ET L'INDUSTRIE DU TABAC

Attendu que les investissements des régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal sont gérés par des comités ou commissions regroupés sous la Commission de la caisse commune, et constituent des entités distinctes de la Ville;

Attendu que le Service des finances de la Ville fournit une expertise en matière de placement et propose la stratégie globale d'investissements;

Attendu que les comités de retraite ne sont pas tenus, selon la *Loi sur les régimes de complémentaires de retraite*, de divulguer les informations sur leurs investissements, qui sont de nature privée;

Attendu que la politique de placement des régimes de la Commission de la caisse commune contient des engagements en matière de responsabilités sociales, et que les comités de retraite se montrent préoccupés par les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance des entreprises dans lesquelles ils investissent;

Attendu que ces engagements en responsabilité sociale sont basés sur des normes internationales en matière de droits de la personne, de transparence et d'imputabilité;

Attendu que les investissements dans l'industrie du tabac ne sont pas nommément ciblés par ces engagements;

Attendu que le mouvement international de désinvestissement des fonds de l'industrie du tabac est croissant, et que de nombreux états américains, dont la Californie, la Floride et la Pennsylvanie ont adopté des politiques de désinvestissements de leurs fonds de pension de l'industrie du tabac;

Attendu que des compagnies d'assurances comme AXA, des universités américaines comme Harvard et Stanford ainsi que University of Toronto ont adopté des politiques de désinvestissement de l'industrie du tabac;

Attendu que le tabagisme est responsable d'environ 10 000 décès par année au Québec, que le taux de tabagisme au Québec demeure élevé à 19,6 % (Statistiques Canada en 2014), et que les coûts en soins de santé attribuables à l'usage du tabac sont d'environ 2 milliards de dollars;

Attendu que le conseil municipal a exprimé à plusieurs occasions au cours des deux dernières années ses préoccupations quant à l'impact négatif du tabagisme sur la santé publique et a adopté des motions visant la réduction du taux de tabagisme au Québec;

Il est proposé par M. Pierre Desrochers

appuyé par M. Marvin Rotrand
Mme Justine McIntyre
M. Steve Shanahan
Mme Lorraine Pagé
M. Sterling Downey

Et résolu :

que le conseil municipal communique à chacun des comités de retraite sa préoccupation relative aux investissements dans les compagnies de tabac tout en reconnaissant la responsabilité intrinsèque de chacun de ces comités de décider de sa propre politique de placements

65.04